EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des expositions - 46 route de MACON - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_133 - URBANISME / HABITAT SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION À UN PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'

Au 1^{er} janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). L'objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population dans le cadre de pactes territoriaux portés à l'échelle départementale ou d'un EPCI.

Les pactes comprennent 3 volets (2 obligatoires et 1 facultatif) :

- Volet n°1 [©] DYNAMIQUE TERRITORIALE (obligatoire) : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
- Volet n°2 © INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION (obligatoire) des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
- Volet n°3 © ACCOMPAGNEMENT (facultatif) : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne

C'est en ce sens que le Département de Saône-et-Loire propose la mise en place d'un pacte territorial France Rénov' conclu avec l'État, l'ANAH et les EPCI selon les modalités suivantes :

- La structure porteuse serait Habitat 71 (comprenant le Conseil Départemental, l'ADIL71, le CAUE71, etc ...),
- Le volet 1 porterait sur les éléments suivants :
- sessions d'animations réalisées sur tout le territoire à destination de tous les publics (ateliers séniors, salons, forum ...),
- des programmes de formation pour les élus et les professionnels (indécence, adaptation, rénovation énergétique, urbanisme ...),
- des actions innovantes en direction des publics ciblés (les théatrales, les territoriales ...),
- Le volet 2 porterait lui sur les éléments suivants :
- Une porte d'entrée unique sur toutes les questions relatives à l'habitat et au logement,
- Des permanences déjà organisées maintenues dans le projet de Pacte sur les thématiques suivantes : adaptation, indécence, rénovation énergétique
- Un maillage au plus près des usagers,
- La mise en place d'une plateforme téléphonique avec un numéro unique pour un conseil de premier niveau,
- La mise en place d'un portail internet de l'habitat en mode collaboratif,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

• Une expertise en matière juridique, financière, fiscale et technique, renforcée par le recrutement d'une compétence en matière de rénovation énergétique.

Il est proposé que la Communauté de Communes Le Grand Charolais approuve une délibération de principe pour adhérer aux services du pacte territorial du Département de Sâone-et-Loire en veillant à ce qu'une articulation soit effectuée entre la fin de l'OPAH, qui rappelons-le a été prolongée jusqu'au 02 novembre 2025.

Les modalités de financement n'étant pas encore définitivement arrêtées, le conseil communautaire sera de nouveau sollicité pour approuver le projet de pacte définitif.

Vu le projet de pacte territorial France Rénov' du Département de Saône-et-Loire,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes Le Grand Charolais d'adhérer à l'offre de services dudit pacte,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 26 novembre 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2024,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'acter la participation de principe du Grand Charolais au pacte territorial France Rénov' du Département de Sâone-et-Loire à intervenir avec l'État et l'ANAH,
- De préciser que le conseil communautaire sera de nouveau sollicité pour approuver ledit pacte lorsque les modalités de financement auront été définitivement arrêtées,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

ID: 071-200071884-20241216-DEL2024_133-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74 Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY

Membres présents à la séance : 57 Votants : 66

Délégués Communautaires Présents:

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Julien GAGLIARDI à David BÊME, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Béatrice LECONTE à Anne-Thérèse BLANCHARD, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Yves LABAUNE à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024 Pour extrait conforme

> Gérald GORDAT Président du Grand Charolais